Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 43 (1907)

Heft: 158

Vereinsnachrichten: Rappport des vérificatuers des comptes pour l'exercice 1906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RAPPORT

des Vérificateurs des comptes pour l'exercice 1906.

Monsieur le président et Messieurs,

Notre commission de vérification s'est réunie le 27 février au bureau de M. Ravessoud, caissier. Nous avons examiné soigneusement les comptes de l'année 1906, et les avons trouvés parfaitement conformes au bilan qui vous est soumis. Nous vous proposons donc de les approuver et de voter des remerciements à notre caissier pour leur bonne tenue.

Ces comptes présentent comme solde un excédent de recettes de 3108 fr. 95. Nous ne devons pas nous faire trop d'illusion à son égard; car, d'une part, les recettes portent un legs de notre dévoué membre émérite M. Eugène Renevier pour 500 fr. et d'autre part les dépenses ne comprennent que deux des bulletins de l'année. Les factures concernant le troisième bulletin ne sont pas parvenues en mains de M. Ravessoud avant la clôture des comptes de 1906 et nous pouvons compter de ce chef une dépense d'environ 1000 fr. qui chargera le compte de 1907. Le boni de l'exercice est ainsi réduit à environ 1500 fr. et c'est ce dernier chiffre que nous devons seul admettre pour 1906.

Nous n'avons pas visité la bibliothèque cantonale, car nous savons qu'elle est encore dans la période d'installation nouvelle. Par contre nous nous sommes transportés dans notre salle de lecture. En y entrant, nous avons été très surpris du désordre qui y règne. Nous y avons vu des volumes de 1903, 1904 et 1905 qui auraient dù être remis depuis longtemps à la bibliothèque cantonale, conformément à notre convention avec l'Etat. Les périodiques y sont mêlés et chargent la table de lecture où il serait difficile d'y consulter des ouvrages parus.

Il nous paraît cependant que les quatre heures par semaine que notre bibliothécaire est tenu de consacrer aux soins de nos échanges et achats, sont complètement suffisantes pour lui permettre d'arriver à un ordre parfait. Nous ne pouvons que prier notre comité de bien vouloir mettre cet employé en demeure de faire tout le travail qui lui incombe; et cela sans trop de retard.

Si, dans les conditions actuelles, quelques livraisons venaient à s'égarer, nous en serions responsables vis-à-vis de la bibliothèque cantonale; nous avons donc tout intérêt à ce que l'ordre règne dans les publications que nous recevons de tant de correspondants.

Les Commissaires :

C. Rosset. Dr Barbey. E. Chuard.